**Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2025**

**PRESENTS** : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

**ABSENTS :**

**EXCUSES :** Catherine MATHIEU - Jean-Baptiste SANGLARD

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Virginie MONTES

**Le conseil municipal approuve la séance du 28 février 2025**

**Ordre du jour :**

* **Vote des comptes financiers uniques 2024**

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes financiers uniques 2024 qui représentent les dépenses et les recettes réalisées en 2024 aussi bien en fonctionnement qu’en investissement. Le conseil municipal approuve ces comptes dont les résultats de l’exercice (excédents ou déficits) sont les suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **BUDGETS** | **FONCTIONNEMENT** | **INVESTISSEMENT** |
| Budget commune | + 170 364.26 € | + 146 329.54 € |
| Budget eau |  + 65 757.26 € |  - 54 722.01 € |
| Budget assainissement |  + 4 518.15 € |  + 105 658.17 € |
| Budget centre d’accueil |  + 23 202.10 € |  - 60 839.66 € |

Le déficit du budget eau s’explique par la réalisation du diagnostic des réseaux dont les factures ont été payées en 2024 mais dont les subventions n’ont pas été totalement versées.

Le déficit du centre d’accueil s’explique par les travaux réalisés.

* **Vote des budgets 2025**

Monsieur le Maire présente les budgets 2025. Ils s’équilibrent de la manière suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **BUDGET** | **FONCTIONNEMENT** | **INVESTISSEMENT** |
| Commune | 807 973 € | 661 867 € |
| Eau  | 114 422 € | 272 534 € |
| Assainissement |  26 375 € | 690 630 € |
| Centre d’accueil |  26 964 € | 140 729 € |

Les budgets ont été adoptés à l’unanimité.

Voici les principales dépenses d’investissement pour 2025 :

* Budget commune :
	+ - * Achat d’une épareuse : 44 400 € avec reprise de l’ancienne 4 000 €
			* Réfection de la toiture de l’auberge : 51 000 € (subvention de 26 000 €)
			* Isolation des 3 pavillons et pose de volets roulants : 85 000 € (subvention de 30 000 €)
			* Voirie : 94 000 € (subvention de 23 000 €)
			* Changement du matériel de cuisine de l’auberge (piano, hotte, four…) : 20 000 €
			* Barrières place de la mairie : 14 000 €
			* Rénovation de l’appartement au-dessus de la mairie (peinture, radiateurs, salle de bain et pose d’une cuisine) : 31 000 €
			* Achat d’une étrave pour le tracteur : 17 000 € (subvention de 4500 €)
			* Achat de divers matériel (karcher, poste à souder, meuleuse…) : 6 300 €
			* Rejointoiement du mur de la place du Bachat : 20 000 €
			* Réfection du mur du petit Bazar : 15 000 €
* Budget centre d’accueil :
	+ - * Changement des blocs de sécurité incendie : 10 000 €
			* Isolation du pignon sud : 24 000 €
			* Changement de portes : 14 700 €
* Budget eau :
	+ - * Reprise du captage de Matarel : 160 000 € (subvention de 49 500 €)
			* Adduction d’eau le Ranchet : 18 000 € (participation de 4 000 €)

Il reste à percevoir des subventions concernant des dépenses réalisées en 2024 (Diagnostic des réseaux et adduction le Bois de la Bâtie, les Fayolles) pour un montant 84 000 €).

* Budget assainissement :
	+ - * Réhabilitation de la station d’épuration : 450 000 € (en attente de l’accord de subventions 220 000 €)
			* Restructuration des réseaux d’eaux usées : 218 000 € (subvention 108 000 €)

Reste à percevoir les subventions concernant la réalisation du diagnostic des réseaux dont les factures ont été payées en 2024 (26 000 €).

* **Vote des taxes directes locales**

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes directes locales dont les taux sont : taxe foncière bâtie 35.34 %, taxe foncière non bâtie 55 % et taxe d’habitation sur les résidences secondaires 16.65 %.

* **Fixation du loyer de l’appartement au-dessus de la mairie**

Suite à la rénovation de l’appartement au-dessus de la mairie, la mairie a reçu une demande de location. Le conseil municipal décide de louer cet appartement à Mme Maryline Labara pour un montant mensuel de 370 € plus 50 € de charges.

* **Droits de préemption appartements OPAC et maison Meyers**

La commune a reçu plusieurs droits de préemption concernant, tout d’abord 2 appartements dans l’immeuble appartenant à l’OPAC, ainsi que pour la maison de Mr Meyers aux Maziaux. Le conseil municipal n’utilise pas son droit de préemption sur ces 3 biens.

* **Compétences eau et assainissement**

Suites aux dernières décisions gouvernementales, les compétences eau et assainissement ne devraient plus être transférées aux communautés de communes. Elles deviennent des compétences facultatives pour les EPCI. Aussi la communauté de communes Mézenc Loire Meygal ne souhaite pas prendre cette compétence. Elles restent donc à la charge de la commune ou peuvent être transférées à un syndicat des eaux. Le conseil municipal souhaite recevoir les responsables du syndicat des eaux pour avoir une estimation de ce qu’entrainerait le basculement des budgets eau et assainissement à ce syndicat en matière de coûts pour la commune mais aussi pour les usagers.

* **Achat du pylône de Machabert**

Le pylône existant à Machabert va être démonté puisqu’inutilisé. Ce pylône appartient au Département qui le cède à la commune pour l’euro symbolique afin qu’elle puisse le faire démonter. Le conseil municipal donne son accord.

* **Skate-park**

Monsieur le Maire a reçu dernièrement un courrier émanant de plusieurs enfants de la commune et des élèves de l’école qui souhaiteraient la réalisation d’un skate-park pour faire du roller, de la trottinette ou encore du vélo. Le conseil municipal approuve ce projet. Il faut dans un premier temps trouver un endroit pour réaliser ce skate-park et ensuite demander des devis.

Le conseil municipal a donc validé ce projet et l’a rajouté dans les investissements 2025.

Le Maire Le secrétaire de séance

Philippe DELABRE Virginie MONTES